

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

7 JUILLET 2016

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 43

OBJET

**Désaffectation,  
déclassement et cession  
d'une portion du chemin  
rural n°47**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 08 juillet 2016  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 8 juillet 2016  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 8 juillet 2016

Pour le Maire,  
Par délégation,  
La Directrice Générale Adjointe  
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille seize, le 7 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 30 juin deux mille seize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame AGUINET, Madame TEA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Monsieur LEGUAY, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRE, Madame CERIGHELLI\*, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

\*Madame CERIGHELLI (sauf pour les dossiers 16 F 09, 16 F 10, 16 F 11, 16 F 12 et 16 F 13)

**Avaient donné procuration :**

Monsieur PIVERT à Monsieur PRIOUX  
Madame RICHARD à Monsieur LAMY  
Monsieur PETROVIC à Madame PEUGNET  
Monsieur COMBALAT à Monsieur AUDURIER  
Monsieur JOUSSE à Monsieur PERICARD  
Madame CLECH à Monsieur SOLIGNAC  
Madame LANGE à Madame MACE  
Madame GOMMIER à Monsieur DEGEORGE

**Secrétaire de séance :**

Monsieur BATTISTELLI

**N° DE DOSSIER** : 16 F 03

**OBJET** : DESAFFECTATION, DECLASSEMENT ET CESSIION D'UNE PORTION  
DU CHEMIN RURAL N°47

**RAPPORTEUR** : Monsieur LEBRAY

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Par délibérations des 1<sup>er</sup> juillet 1959 et 20 juin 1961, le Conseil Municipal a classé dans le domaine public routier l'ensemble des anciens chemins ruraux du territoire communal, dont le chemin rural n°47 dit des « Bas Chenets ».

Cependant, dès 1963, la portion de ce chemin rural comprise entre la rue du Pontel et l'allée des Chênes est annexée par les propriétaires des terrains voisins situés au 61 et au 63 rue du Pontel.

Cette situation n'a été découverte que récemment par la Ville à la suite de la sollicitation d'un notaire chargé de la vente d'une des propriétés riveraines de cet ancien chemin rural. Une visite des lieux a été organisée avec les services de la Ville en présence de Monsieur le Maire.

Au cours de cette visite, il a été constaté que la portion du chemin rural annexée, compte tenu de sa situation géographique, ne présentait pas d'utilité avérée pour la desserte des propriétés situées allée des Chênes, ces dernières disposant déjà d'un accès à la rue du Pontel par l'intermédiaire de ladite allée des Chênes.

Dans ces conditions, il ne paraît pas souhaitable de solliciter la réouverture de cette portion de chemin, laquelle, en plus de son absence d'utilité, engendrerait des frais pour la Ville liés à son éclairage et son entretien.

Par conséquent, il convient de procéder à la cession des emprises de cette portion du chemin rural n°47 présentant une superficie totale d'environ 73 m<sup>2</sup> et de proposer leur acquisition aux propriétaires voisins au prix fixé par les domaines, dans le respect des dispositions de l'article L. 112-8 du Code de la Voirie Routière qui organisent le droit de priorité des riverains directs d'une voie publique.

Il convient de constater la désaffectation de cette portion de voie qui n'a plus aucune fonction de desserte et de circulation depuis près de 53 ans et de prononcer son déclassement.

Conformément au plan joint en annexe à la présente délibération et à l'avis de France Domaine en date du 20 juin 2016, il sera proposé au propriétaire du 61 rue du Pontel l'acquisition d'une emprise d'environ 34 m<sup>2</sup> au prix de 110 euros le m<sup>2</sup>. De même, il sera proposé au propriétaire du 63, rue du Pontel, l'acquisition d'une emprise d'environ 39 m<sup>2</sup> au prix de 110 euros le m<sup>2</sup>.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de constater la désaffectation de la portion du chemin rural n°47 de 73 m<sup>2</sup> environ matérialisée sur le plan en annexe, de prononcer son déclassement, d'autoriser sa cession aux propriétaires riverains et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou document se rapportant à ces opérations foncières.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER (procuration à Monsieur DEGEORGE), Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY s'abstenant,

CONSTATE la désaffectation de la portion du chemin rural n°47 de 73 m<sup>2</sup> environ matérialisée sur le plan en annexe ;

PRONONCE le déclassement de la portion précitée du chemin rural n°47 ;

AUTORISE la cession de 34 m<sup>2</sup> environ issus de la portion précitée du chemin rural n°47 au riverain propriétaire du 61, rue du Pontel au prix de 110 euros le m<sup>2</sup>, soit 3 740 euros conformément au plan joint en annexe ;

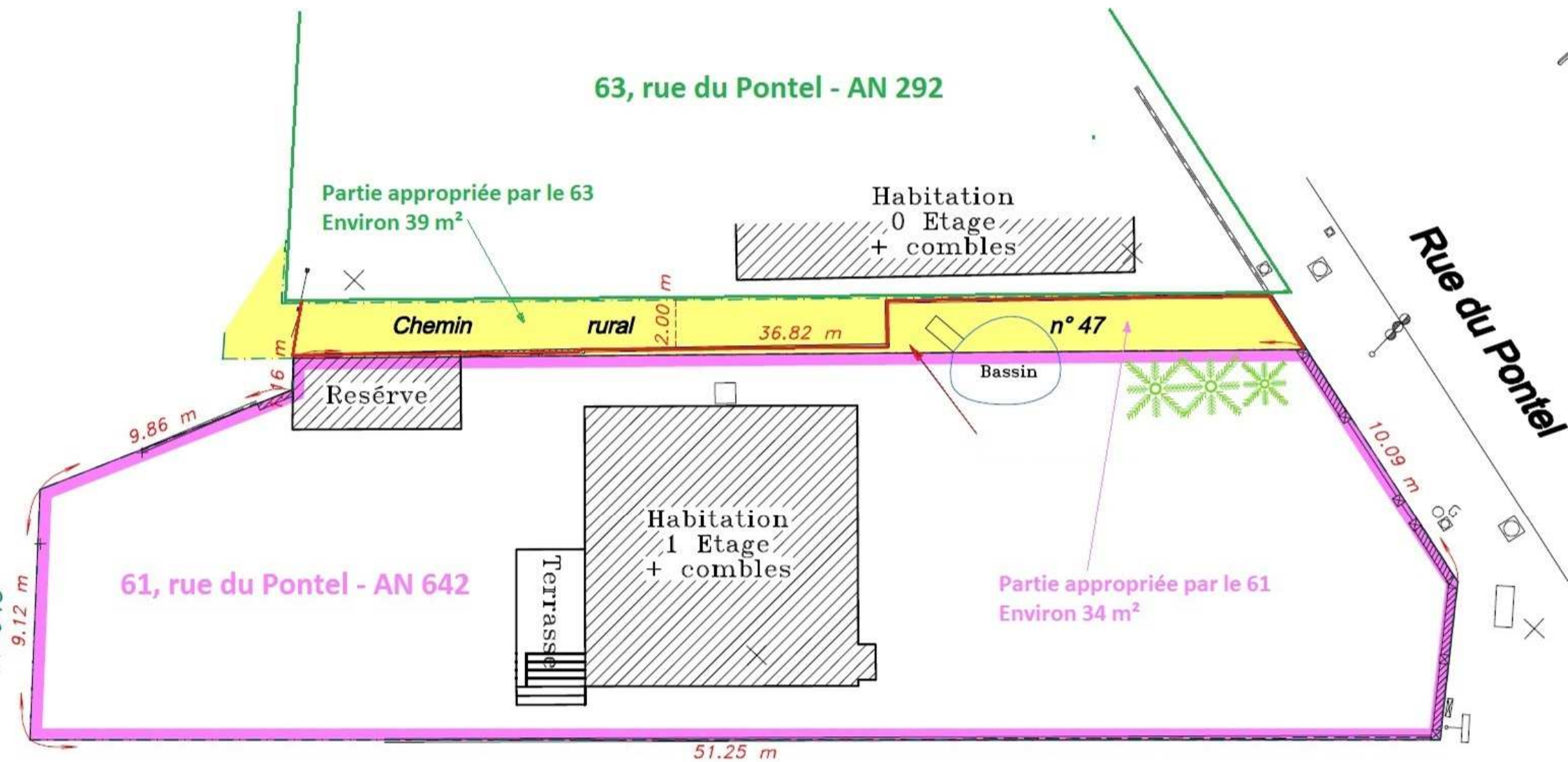
AUTORISE la cession de 39 m<sup>2</sup> environ issus de la portion précitée du chemin rural n°47 au riverain propriétaire du 63, rue du Pontel au prix de 110 euros le m<sup>2</sup>, soit 4 290 euros, conformément au plan joint en annexe ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte ou document se rapportant aux opérations foncières précitées.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY  
Maire de Saint-Germain-en-Laye



Relevé topographique de la portion annexée du CR n°47